

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 239

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Dr Paulina LUISI

Présidente de la Commission de l'Unité de la Morale

IV. UNITÉ DE LA MORALE ET LUTTE CONTRE LA TRAITE DES FEMMES

Un progrès très réjouissant dans l'avancement des questions d'éducation morale et sociale : la création récente d'une chaire officielle d'hygiène sociale à l'École normale de Montevideo, à laquelle fut appelée le Dr Luisi, la retint en Uruguay et priva le Congrès de Paris de la présence de l'éminente Présidente de la Commission pour l'Unité de la Morale. Ceux qui connaissent les conceptions de Dr Luisi en matière d'éducation sexuelle, se réjouissent de la voir mettre en pratique ses idées, et instruire les instituteurs, qui auront à adapter auprès de leurs élèves sa méthode systématique et rationnelle d'éducation sexuelle scientifique et morale enseignée à l'école à tous les degrés, non pas dans des heures spéciales, mais à propos de l'enseignement général, dans les cours de sciences, de morale et autres, pour amener peu à peu et dans les dernières années à des leçons traitant plus directement le sujet.¹

C'est en son absence, M^{me} Chevalley, une distinguée collaboratrice de M^{me} de Witt-Schlumberger, qui présida avec beaucoup d'intelligence et de fermeté les deux séances de Commission dans lesquelles furent étudiés et adoptés les vœux que le Congrès accepta sans autre discussion.

M^{me} le Dr Luisi avait préparé les travaux du Congrès en demandant aux membres de sa Commission de remplir un questionnaire dont les réponses lui ont permis d'établir un volumineux rapport. Celui-ci constitue un document précieux et d'un très grand intérêt pour l'étude et la comparaison des différentes lois, règlements et mesures, existant dans les divers pays en matière de moralité publique et de lutte antivénéérienne.

En outre, on y trouvera également, entr'autres choses intéressantes, un résumé des progrès accomplis ces trois dernières années et depuis le Congrès de Rome, sur la base des principes adoptés par la Commission, soit : différentes lois et projets de lois présentés dans plusieurs pays en vue d'intensifier la lutte contre le proxénétisme ; signature de la Convention de 1921 de la S. d. N., sur la traite des femmes et des enfants par 16 des pays qui ont répondu au questionnaire. Au point de vue de l'hygiène, dans tous les pays, installation de nombreux dispensaires et active propagande antivénéérienne. On remarque également une préoccupation plus générale de l'éducation sexuelle ; mais notons, avec Dr Luisi, la prédominance dans presque tous les pays de la préoccupation de l'enseignement hygiénique sur celui de l'éducation sexuelle morale. Il paraît de toute première importance

¹ Nous aimerions, en passant, rappeler aux lecteurs du *Mouvement Féministe* le remarquable travail sur cette question présenté par le Dr Luisi au Congrès d'Hygiène sociale et morale, à Paris, en 1921, et dont des extraits ont paru ici même.

de relever cette lacune dans cet enseignement qui doit précéder l'autre, le préparer, le rendre réellement efficace. Enseignement de la dignité de soi-même, de la responsabilité individuelle, du respect d'autrui et de la personnalité humaine, éducation de la volonté de l'instinct sexuel et de la maîtrise de soi-même. Rôle qui devrait être avant tout celui des parents dès les premières années de la vie, mais qui est dévolu à tous ceux qui sont en contact journalier avec l'enfant, et auquel doivent être préparés aussi bien les instituteurs et les éducateurs que les parents.

La troisième partie du rapport présente un programme de lutte contre la prostitution et contre les maladies vénériennes, et c'est d'après les idées générales, admises par la majorité des déléguées, que le Dr Luisi élaborait les vœux qui servirent de base à la réunion de la Commission à Paris.

Celle-ci en adopta la partie principale, et en affirmant une fois de plus son principe premier : « la reconnaissance d'une morale élevée et unique pour les deux sexes », elle vota différents principes reconnus par celles qui ont étudié les lois et leur application comme devant être à la base de toute législation en matière de moralité publique et de lutte antivénéérienne. L'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes veut, non seulement des lois qui, dans leur texte, visent également l'homme et la femme, mais, point d'une importance primordiale, elle réclame des lois dont le texte soit applicable et qui pratiquement atteignent les femmes et les hommes d'une manière égale pour les mêmes délits.

La partie la plus intéressante et la plus instructive du rapport de Dr Luisi est précisément le compte-rendu par les membres de la Commission du mode d'application des textes de lois en vigueur dans leur pays. On y constate que, d'après des enquêtes objectives, tel texte, qui, en théorie, vise également les deux sexes, en pratique n'est appliqué que contre les femmes seules et le plus souvent contre une catégorie spéciale de femmes, les prostituées, du moins celles qui sont connues ou soupçonnées comme telles.

L'Alliance condamne toute loi d'exception contre les prostituées. Mesures en effet foncièrement injustes, puisqu'elles ne punissent qu'un des coupables du délit ; mesures arbitraires, car qui pourra jamais donner une limite à ce terme de prostituée ? Mesures inefficaces enfin, de par leur arbitraire et leur injustice eux-mêmes. Ne citons qu'un exemple : les lois qui jettent en prison ou qui font payer une amende à celles que la misère pousse à se vendre. Où trouveront celles-ci le gagne-pain ou le moyen d'existence, lorsque au bout de leur peine, elles se trouveront de nouveau dans la rue ? D'autre part, n'est-il pas prouvé que toute mesure spéciale qui tend à classer une femme, quelle qu'elle soit, dans cette catégorie, lui enlève encore davantage de sa dignité et lui donne une difficulté de plus à surmonter ? Si les prostituées constituent un danger social évident, ce sont d'autres mesures qu'il faut employer pour les rééduquer et pour essayer de leur inculquer le goût du travail.

(A suivre)

Dr Mariette SCHLÆZEL.

De-ci, De-là...

Contre l'alcoolisme.

La Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, réunie à Genève, a voté à l'unanimité une résolution ainsi conçue :

« La Conférence, constatant que l'alcoolisme et notamment la consommation des boissons distillées en Suisse expose la population à de graves dangers sociaux dans le domaine de l'hygiène et de la morale, frappée des conséquences héréditaires qu'exerce l'alcoolisme sur la santé et l'intelligence de trop nombreux enfants,

sur le vu des documents officiels qui viennent de paraître à propos de cette question d'une importance véritablement nationale, décide :

1. De réunir une documentation spéciale sur le problème de l'alcoolisme et de l'école.

2. D'intensifier sans délai dans les cantons romands l'enseignement antialcoolique.

3. De proposer à la conférence des chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse une action de même nature dans toute l'étendue de la Confédération. »

Cours de vacances.

L'habitude se prend de plus en plus de ces réunions estivales, qui groupent autour d'un programme mi-éducatif, mi-récréatif, et dans une localité attrayante, tous ceux et toutes celles que le devoir professionnel retient souvent éloignés des grands mouvements de pensée contemporains, et qui sont heureux de profiter de leurs vacances pour prendre contact, dans une atmosphère de cordialité et de fraternité, avec ceux que préoccupent les mêmes problèmes qu'eux.

Les cours de vacances prévus pour 1926 sont si nombreux que nous ne pourrions les mentionner tous. Citons cependant, en plus du nôtre (Cours de Vacances suffragiste, à Ermatingen (lac de Constance), du 12 au 19 juillet), celui qu'organise à Gland (Vaud), dès le 26 juillet, la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté; ceux de la Fédération anglaise des Sociétés pour l'Égalité des droits civiques en juin, en septembre et en octobre; celui de l'Institut Rousseau, à Genève (du 2 au 4 août) (au programme: psychologie infantine, psychanalyse, études des langues, éducation des enfants anormaux, avec le concours de personnalités de premier ordre et en liaison avec le Bureau International d'Éducation); et enfin, celui de l'Union Internationale pour la S. d. N., à Genève également, du 23 au 28 août, avec un programme tout à fait attrayant que nous engageons nos lectrices à demander au Secrétaire général de l'Union Internationale (rue de la Toison d'Or, 1, Bruxelles). Et nous en oublions certainement...

Ce qu'on fait les femmes de Vers Vey.

Ce que viennent de faire les femmes de Vers Vey mérite d'être connu comme exemple d'intelligence, d'esprit d'initiative, de courage et de persévérance.

Vers Vey, nacun ne le sait peut-être pas, est un petit hameau de douze maisons et cent habitants de la commune d'Yvorne, qui se trouve au-dessous d'Yvorne, dans la plaine du Rhône, entre Roche et Aigle, près de la voie ferrée. C'est une très ancienne localité qui, sans doute, doit son nom (*Versum viam* = près de la route) à sa proximité de la voie romaine qui passait près de là. Vers Vey possède un bâtiment d'école. Ce bâtiment était affreux, malsain, inhabitable. Les femmes du hameau — elles sont une quinzaine tout au plus — en voulurent un autre. Elles l'ont. Elles se sont mises à la brèche, ont travaillé, récolté de l'argent, acheté un terrain, fait de nombreuses démarches et obtenu des autorités la construction d'un bâtiment ou rien ne laisse à désirer. Comme, une fois le bâtiment construit, il leur restait un peu d'argent, elles ont continué à travailler pour la même cause; elles ont doté l'école du hameau — et elles continueront à le faire — de tout ce à quoi rêve l'école, souvent même à la ville: bibliothèque scolaire, matériel d'expérience scientifique, poids et mesures, lanterne à projections, etc., etc. Voilà ce qu'à Vers Vey sous Yvorne ont fait quelques femmes intelligentes, sensées et pleines de volonté. Ne pensez-vous pas qu'elles mériteraient le droit de vote et l'éligibilité?

S. B.

Bachelière en théologie.

La Faculté de théologie de l'Église indépendante de Neuchâtel vient de décerner à M^{lle} Nelly Houriet le premier grade de baccalauréat qu'une femme y ait obtenu. Ce titre correspond à la licence de la Faculté nationale. La thèse de M^{lle} Houriet traite de *La femme dans la période gréco-romaine*.

Les féministes roumaines en deuil.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M^{me} Zoé Romniciano, la vice-présidente du Conseil National des Femmes roumaines, et l'une des féministes les plus en vues de son pays. Ses compétences en matière de protection de l'enfance étaient si généralement reconnues et appréciées, que, dès 1920, le Conseil Municipal de Bucarest l'avait appelée à la direction du service d'assistance de cette ville; et, dès l'entrée en vigueur de la loi reconnaissant aux

femmes la possibilité de faire partie par cooptation des Conseils municipaux, M^{me} Romniciano fut nommée à l'unanimité membre du Conseil de Bucarest. Les funérailles officielles qui lui ont été faites ont donné la mesure de l'estime et de l'affection qui l'entouraient.

En exprimant ici nos sentiments de sympathie aux féministes roumaines en deuil, nous tenons également à les dire à M^{me} Hélène Romniciano, secrétaire à Genève de l'Union Mondiale de la Femme et l'une des secrétaires du Conseil International des Femmes, qui est cruellement frappé dans ses affections de famille.

Pour la Paix.

Le Bureau International de la Paix nous informe que le XX^{me} Congrès Universel de la Paix se tiendra à Genève du 28 août au 3 septembre.

Parmi les questions à l'ordre du jour figurent celle de la composition du Conseil de la S. d. N., celle de la souveraineté des États, et celle de l'organisation économique du monde, qui ne saurait être envisagée qu'en tenant compte des intérêts de l'ensemble des peuples.

L'Association nationale suisse pour la S. d. N. participera par une délégation officielle au Congrès.

Dentiste scolaire.

On nous écrit de Neuchâtel:

Notre ville possède une clinique dentaire scolaire dirigée par une dentiste diplômée et une infirmière; le travail de ces dames est très apprécié.

Dentiste de clinique dentaire scolaire, voilà une vocation féminine tout indiquée pour des jeunes filles qui désirent embrasser une carrière libérale. Des enfants ont du plaisir à se faire soigner par une dame et vont joyeusement à leurs rendez-vous. La clinique prenant toujours plus d'extension, nos deux titulaires ne suffisent plus à la tâche; on va leur adjoindre une troisième personne, qui sera une apprentie infirmière-dentiste avec contrat officiel de deux ans et traitement de 40 à 50 fr. par mois. En possession de leur diplôme, des jeunes filles trouveront facilement à se placer, et nous ouvrons ainsi la voie à une nouvelle carrière féminine.

L. M.

Distinction.

Nous sommes heureuses d'informer nos lecteurs qu'aux examens finaux de médecine de l'Université de Genève, l'autre semaine, c'est une femme, M^{lle} Cécile Bertrand, qui est sortie première, après une brillante série d'épreuves. M^{lle} Bertrand est bien connue dans les milieux suffragistes genevois, puisqu'elle est depuis huit ans l'une des secrétaires de l'Association genevoise pour le Suffrage; aussi sommes-nous certaines que tous les membres de cette Association tiendront à joindre leurs félicitations à celles que nous lui adressons très chaudement ici.

AVIS IMPORTANT. — *L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la publication de la fin de notre feuilleton: La vie de Margaret Bondfield, «homme d'Etat».*

La Quinzaine féministe

Un échec féministe à la Chambre des Lords. — Pour le suffrage et pour la paix. — Aux Chambres fédérales.

Les quotidiens ont annoncé la nouvelle du rejet, pour la seconde fois, par la Chambre des Lords, à une majorité de 45 voix (125 contre 80), du projet de loi reconnaissant aux femmes ayant le titre de païresses le droit de siéger à la Chambre des Lords. La presse féministe anglaise semblait s'attendre à cet échec — tout en relevant la faiblesse des arguments des adversaires, le principal étant qu'une réforme de l'organisation de la Chambre Haute planant à l'horizon depuis un certain temps, mieux valait attendre le moment de cette réorganisation pour opérer une refonte générale. Ce n'est évidemment pas un motif bien plausible pour exclure les femmes de cette Assemblée, — d'autant plus que, comme le relève *The Woman's Leader*, le nombre croissant des femmes députées aux Communes (rappelons ici la récente élection de Miss Susan